

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE 6

A l'alinéa 7, supprimer le mot :

« toutefois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.